

Article 10 - Contracts of employment

Les effets de la procédure d'insolvabilité sur un contrat de travail et sur le rapport de travail sont régis exclusivement par la loi de l'État membre applicable au contrat de travail.

MOTS CLEFS: Contrat de travail

Procédure d'insolvabilité

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL:<https://www.lynxlex.com/en/text/insolvabilit%C3%A9-r%C3%A8gl-13462000/1516#comment-0>